

du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 1er février 2022

18h30 à Pont de l'Isère

Etaient présents: Mesdames CLEMENT, FOURNIER, GENTIAL, GUILLON, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, MIZZI, MORIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA, VALLON.

Etaient excusé(e)s: M. BRUNET, M. CHAUMONT pouvoir à Mme GENTIAL, M. DUBAY pouvoir à M. MIZZI, M. LABADENS pouvoir à M. BRARD, Mme GAUCHER pouvoir à M. MIZZI, Mme GIRARD pouvoir à M. SOULIGNAC, M. MONTIEL, Mme PLACE pouvoir à M. BARNERON, M. ROBIN, M. ROMAIN, Mme ROSSI pourvoir à M. GAUTHIER, M. TEUFFERT pouvoir à M. BONNET, M. VASSY.

Nombre de membres en exercice: 42

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 23

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 8

Ordre du jour

Information sur les décisions prises par le Bureau

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2021
- 3. SCoT : point d'avancement sur les travaux du groupe de travail « bilan et évaluation du schéma »
- 4. SCoT : point d'avancement sur les discussions et réflexions de la Conférence des SCoT AURA
- 5. Budget: projet de budget 2022
- 6. Syndicat : Délégation du Comité Syndical au Bureau
- 7. Syndicat : Modification du Règlement Intérieur
- 8. Syndicat : Délégation du Comité Syndical au Président
- 9. CVB: point d'avancement: mission d'évaluation du CVB préfiguration d'un nouveau CVB

Questions diverses

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h45.

Marie-Claude LAMBERT, maire de la commune de Pont de l'Isère, accueille les membres du comité. Lionel BRARD souhaite la bienvenue à Mme Annie FOURNIER nouvelle représentante d'Arche Agglo au Comité puis donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Information sur les décisions prises par le Bureau ou courrier du Président

Elaboration du PLU de Colombier le Vieux	Avis favorable avec remarques	
Modification n°2 du PLU de Chavannes	Avis favorable avec remarques	
Modification n°1 du PLU de Châtillon St Jean	Avis favorable avec remarques	
Modification n°1 du PLU de Tournon sur Rhône	Avis favorable avec remarques	
Modification n°2 du PLU de Tournon sur Rhône	Avis favorable avec remarques	

1. Désignation du secrétaire de séance

Annie FOURNIER est désignée secrétaire de séance.



2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021

En l'absence de remarque, le PV de la séance du comité syndical du 14 décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

Mise aux voix:

Nombre de votants: 23

Pouvoirs: 8 Pour: 31

Mesdames CLEMENT, FOURNIER, GENTIAL (pouvoir de CHAUMONT), GUILLON, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BELLIER, BONNET (pouvoir de TEUFFERT), BRARD (pouvoir de LABADENS), DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER (pouvoir de ROSSI), HOURDOU, MIZZI (pouvoirs de DUBAY et GAUCHER), MORIN, SOULIGNAC (pouvoir de GIRARD), VALETTE, VALLA, VALLON.

Contre : 0Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

3. SCoT : point d'avancement sur le bilan et évaluation du SCoT

Franck SOULIGNAC et Xavier ANGELI présentent l'avancement des travaux sur le bilan et l'évaluation du SCoT. Un groupe de travail s'est déjà regroupé à trois reprises sur ce thème.

Ils présentent les suites à donner aux travaux réalisés dans le cadre du bilan du SCoT et les propositions de méthodes.

Il est proposé, de manière à avoir une approche qualitative et sensible de la mise en œuvre du SCoT, de réaliser des questionnaires à destination des communes.

Il sera nécessaire de recourir à un prestataire extérieur pour appui, en particulier, sur le volet environnemental de l'évaluation du SCoT.

Agnès JAUBERT propose d'introduire le questionnaire avec une présentation des grandes tendances du territoire sur les thématiques principales couvertes par le bilan.

Lionel BRARD rappelle que la maitrise de la consommation foncière a débuté dès 2015 dans le Grand Rovaltain et que cela induit une double peine au regard de la loi Climat et Résilience qui impose à nouveau une réduction par deux des objectifs de consommation par rapport à la période 2011/2021. Il attend du futur SRADDET qu'il confirme purement et simplement la trajectoire des SCOT vertueux comme le nôtre au titre de la période 2021/2031.

Lionel BRARD note le travail effectué par la commission composée de X. Angeli, S. Gaucher et F. Soulignac qui participe à développer l'intelligence collective.

Le Comité syndical prend acte de l'avancement des travaux et valide suites à donner pour conduire le bilan et l'évaluation du SCoT.

4. SCoT : point d'avancement sur les discussions et réflexions de la Conférence des SCoT AURA

Lionel BRARD rappelle que la loi Climat Résilience a transféré au SRADDET la réalisation des trajectoires ZAN et que des discussions sont en cours à la conférence des SCoT. Le niveau régional étant peu propice à la définition de trajectoires locales, l'échelle « InterSCoT » a été proposée lors des différentes



Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Royaltain Drôme-Ardèche

réunions. Il attire l'attention sur la difficulté de trouver des consensus entre des territoires très disparates et avec des niveaux d'avancement très différents.

Il présente l'opportunité du développement d'une démarche InterSCoT à l'échelle Drôme-Ardèche. Les historiques et les niveaux de maturité sont très différents ce qui pose question. Il précise la proposition qu'il a transmis aux SCoT voisins (lettre en annexe).

Il propose d'organiser un temps d'échange à la fois des services et des élus des SCoT de Drôme et d'Ardèche en vue de rédiger une feuille de route InterSCoT.

Le Comité syndical prend acte de l'avancement des travaux de la conférences des SCoT et autorise la poursuite des réflexions préalables à la constitution d'un InterSCoT

5. Budget : Projet de budget 2022

Christian GAUTHIER présente le projet de budget 2022 soumis à l'approbation du comité syndical. Il rappelle que celui-ci s'inscrit dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire du 14 décembre dernier et que le bureau à donner un avis favorable lors de sa séance du 21 janvier dernier. Il porte à connaissance l'augmentation des charges à caractère général au regard des études à mener ainsi que la part non négligeable du CVB dans les recettes de fonctionnement. Il précise que le projet de budget 2022 a été élaboré sur la base d'une participation des membres fixée à 1,20 € par habitant, s'établissant comme suit,

SECTION DE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	680 015,09 €	680 015,09 €
SECTION	DEPENSES	RECETTES
D'INVESTISSEMENT	160 000,00€	336 286,93€

Mise aux voix:

Nombre de votants: 23

Pouvoirs: 8 Pour: 31

Mesdames CLEMENT, FOURNIER, GENTIAL (pouvoir de CHAUMONT), GUILLON, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BELLIER, BONNET (pouvoir de TEUFFERT), BRARD (pouvoir de LABADENS), DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER (pouvoir de ROSSI), HOURDOU, MIZZI (pouvoirs de DUBAY et GAUCHER), MORIN, SOULIGNAC (pouvoir de GIRARD), VALETTE, VALLA, VALLON.

Contre: 0Abstentions: 0

Le comité syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2022

6. Syndicat : Délégation du comité syndical au bureau

Lionel BRARD rapporte que les délais de saisine pour établissement des avis du SCoT ne permettent pas toujours de saisir le comité syndical. Il rappelle que l'établissement d'un certain nombre d'avis a été délégué au Bureau et il propose de compléter cette délégation par les avis sur les Programme Locaux de l'Habitat et les Plan de Prévention des Risques. Il rappelle que la proposition de délégation du comité au bureau a été transmise avec la note de synthèse.

Mise aux voix:

Nombre de votants : 23 Pouvoirs : 8

Pour : 31



Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

Mesdames CLEMENT, FOURNIER, GENTIAL (pouvoir de CHAUMONT), GUILLON, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BELLIER, BONNET (pouvoir de TEUFFERT), BRARD (pouvoir de LABADENS), DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER (pouvoir de ROSSI), HOURDOU, MIZZI (pouvoirs de DUBAY et GAUCHER), MORIN, SOULIGNAC (pouvoir de GIRARD), VALETTE, VALLA, VALLON.

Contre: 0Abstentions: 0

Le Comité syndical délibère à l'unanimité pour émettre un avis favorable à la modification et complément de la délibération des délégations du Comité syndical au bureau et notamment la faculté d'émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement cités dans le projet de délibération en annexe et mentionnés aux articles L.142-1, L.142-5, L.131-4, R.142-1, L.142-5 du Code de l'Urbanisme et L.122-1, R.122-7 et R.562-7 du Code de l'Environnement, la faculté de saisine de la CDAC dans les cas prévus au L.752-4 du code de commerce.

7. Syndicat : Modification du Règlement Intérieur

Christian GAUTHIER indique que l'article 3 « Formulation des avis sur les documents d'urbanisme et procédures d'urbanisme » du titre 2 : « Bureau » du Règlement Intérieur du syndicat, reprend l'essentiel du contenu de la délibération n°20-31 du 15 septembre 2020 qui a été modifié lors du point précédent. Il rappelle que la proposition de modification du RI. a été transmise avec la note de synthèse.

Il propose d'adapter l'article 3 du titre 2 du Règlement Intérieur, par cohérence avec les délégations du comité syndical au bureau.

Mise aux voix:

Nombre de votants: 23

Pouvoirs: 8 Pour: 31

Mesdames CLEMENT, FOURNIER, GENTIAL (pouvoir de CHAUMONT), GUILLON, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BELLIER, BONNET (pouvoir de TEUFFERT), BRARD (pouvoir de LABADENS), DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER (pouvoir de ROSSI), HOURDOU, MIZZI (pouvoirs de DUBAY et GAUCHER), MORIN, SOULIGNAC (pouvoir de GIRARD), VALETTE, VALLA, VALLON.

Contre: 0Abstentions: 0

Le Comité syndical délibère à l'unanimité pour émettre un avis favorable à la modification du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain.

8. Syndical: Délégation du Comité Syndical au Président

Jean-Louis BONNET présente le projet de délégation du comité au Président. Il propose de rajouter des délégations au Président, de manière à fluidifier le fonctionnement du syndicat. Les compléments proposés sont les suivants :

- signer les ordres de mission pour les déplacements des agents du Syndicat Mixte;
- décider de conclure, dans le respect des textes et notamment de la loi Informatique et Libertés et du Code de la Propriété Intellectuelle, toutes les conventions d'échanges de données avec des administrations, des partenaires institutionnels ou autres prestataires du Syndicat Mixte;
- procéder au recrutement de personnel pour le remplacement sur les postes vacants et de signer les contrats de travail correspondants;
- décider de la signature de convention de stages rémunérés ou non.

Mise aux voix:



Syndicat Mixte du Schêma de Cohêrence Territoriale du Grand Rovaltain Dröme-Ardêche

Nombre de votants: 23

Pouvoirs: 8 Pour: 31

Mesdames CLEMENT, FOURNIER, GENTIAL (pouvoir de CHAUMONT), GUILLON, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BELLIER, BONNET (pouvoir de TEUFFERT), BRARD (pouvoir de LABADENS), DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER (pouvoir de ROSSI), HOURDOU, MIZZI (pouvoirs de DUBAY et GAUCHER), MORIN, SOULIGNAC (pouvoir de GIRARD), VALETTE, VALLA, VALLON.

Contre: 0 Abstentions: 0

> Le Comité syndical délibère à l'unanimité pour émettre un avis favorable à la modification et complément de la délibération des délégations du Comité syndical au Président.

9. CVB: point d'avancement : mission d'évaluation du CVB et préfiguration d'une nouveau CVB

Jean-Louis BONNET présente l'état d'avancement de l'évaluation du CVB et rapporte les retours positifs qu'ont formulés les partenaires lors du dernier COPIL.

Il indique le retour favorable de la Région AURA sur la demande de subvention pour la préfiguration d'un CVB 2. Il rappelle le départ d'Aurélie Bonafos, la chargée de mission animation du contrat et indique le lancement d'une procédure de recrutement.

Lionel BRARD remercie Jean-Louis Bonnet pour son travail intense et son implication dans le CVB depuis plusieurs années.

Le Comité syndical prend acte de l'avancée de travaux sur l'évaluation du CVB 1 et le lancement à venir d'une mission de préfiguration pour un CVB 2.

Questions diverses

Agenda et évènements du syndicat

Calendrier des instances à venir

- Bureau vendredi 11 mars
- Bureau vendredi 1er avril
- Comité syndical mardi 12 avril

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 19h40.

Président

Annie FOURNIER Secrétaire de séance